



ffgolf®
Fédération française de golf

GRAND PRIX D'OZOIR



Vendredi 22, samedi 23 & dimanche 24 août 2025

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux du Vademecum Sportif 2025 édité par la FFGOLF et ceux du R&A.

Epreuve comptant pour le WAGR

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux joueuses et joueurs amateurs licenciés FFGOLF ou d'une Fédération étrangère reconnue, dans la limite d'index fixée par le Comité de l'épreuve.

Les bulletins d'inscriptions peuvent être envoyés au club avec le règlement par chèque ou avec le formulaire en ligne disponible sur le site du Club.

Licence, certificat médical (ou questionnaire de santé) et droit de jeu fédéral devront être enregistrés à la FFGOLF au plus tard à la date de clôture des engagements.

Pour les joueurs non licenciés en France, un certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

Le nombre de joueurs maximum autorisé est de 144 dont 39 places minimum réservées aux dames et 12 wild cards, 50% des Wild Cards reviennent au club, les autres étant réservées à la Ligue. Si toutefois la Ligue n'utilise pas ces Wild Cards, celles-ci reviendraient au Club. Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames (39).

Dans tous les cas, il sera réservé 10% du champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index (exemple : mai à août : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 42 dames = 4). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Contrôle antidopage : Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFGOLF (lire § 4.1 du Vademecum).

Epreuve non-Fumeur : Voir § 1.2-2 (5) du vade-mecum fédéral

FORME DE JEU

Stroke-play 54 trous sur 3 tours, 18 trous par jour. Cut après 2 tours.

1 série Messieurs : index inférieur ou égal à 6.4 - repères de départ : blancs

1 série Dames : index inférieur ou égal à 9.4 - repères de départ : bleus

Classement : brut exclusivement dans chaque série

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Liste des inscrits : la liste des inscrits sera publiée le mercredi 13 août 2025 sur le site du Club.

Reconnaissance : journée de reconnaissance officielle le jeudi 21 août sur réservation au 01 60 02 60 79 ou secretariat@golfozair.fr, la reconnaissance pourra être effectuée à partir du lundi 18 août sous réserve de disponibilité. Les règles d'entraînement de la FFGOLF devront être respectées.

Vendredi 22 août 2025 : 1^{er} tour.

Samedi 23 août : 2^{er} tour.

Dimanche 24 août : 3^{er} tour.

Les 2 premiers en brut Messieurs seront récompensés. Le Trophée Olivier Massot sera attribué au gagnant.

Les 2 premières en brut Dames seront récompensées. Le Trophée Jean Labatut sera attribué à la gagnante.

En cas d'égalité pour le 1^{er} prix brut à l'issue des 3 tours, il sera joué un play-off trou par trou. Le départage des autres ex aequo se fera sur les scores du tour 3, du tour 2, du tour 1 puis 18, 9, 6, 3 et derniers trous des tours 3, 2 et 1.

ENGAGEMENT

Lundi 5 mai 2025 : ouverture des inscriptions. Formulaire d'inscription en ligne

Jeudi 7 août 2025 à 18 heures : date limite d'inscription.

Mercredi 13 août 2025 à 18 heures : publication de la liste des joueurs retenus.

- Adultes : 110 €
- Joueurs de 19 à 24 ans (nés entre 2001 et 2006) : 65 €
- Joueurs de 18 ans et moins (nés en 2007 ou après) : 50 €
- Membres du club : Adultes : 50 € / -25 ans : 25 €

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de refuser une inscription sans explication, ainsi que de modifier le présent règlement. Sa composition sera affichée sur le tableau officiel le jour de l'épreuve.